

Merci de bien vouloir insérer un X à côté du nom de votre employeur

Pour vous aider à remplir la fiche de poste, vous pouvez vous référer à [la page d'information de l'Intra](#).

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste	Policier Municipal
Date de mise à jour de la fiche de poste	04/10/2021
N° de référence du poste	

Pôle	Solidarité, Citoyenneté, Culture		
Direction	Direction de la Police Municipale et du Domaine Public	Missions	<p>La Direction de la Police Municipale et du Domaine Public œuvre dans le champ des pouvoirs de police du maire sur deux champs distincts que sont la police municipale et l'occupation du domaine public.</p> <p>Les pouvoirs de police du maire mis en œuvre par la police municipale concernent pour l'essentiel la tranquillité publique et se concrétisent par la présence de policiers municipaux sur l'espace public et la gestion d'une fourrière automobile.</p> <p>L'occupation du domaine public est divisée en trois services : les droits de places (marchés de plein air, ambulants, halles...), l'occupation temporaire du domaine public (terrasses, manifestations) et le contrôle du stationnement (horodateurs, zones bleues...)</p>
		Effectif	126 agents
Service	Service de Police Municipale	Missions	<ul style="list-style-type: none"> . Ilotage : assurer une surveillance générale du centre-ville et dans les quartiers . Fourrière automobile : procéder à l'enlèvement des véhicules stationnant en infraction sur le domaine public . Vidéo Protection : visionner les caméras
		Effectif	115 agents

Cadre statutaire	Filière <i>2 filières possibles, si missions le permettent</i>	Catégorie	Cadre d'emploi	Niveau de classification du poste <i>(si besoin)</i>
	Police	C	Policier Municipal	

Situation hiérarchique	Fonction de son responsable hiérarchique direct (n+1)
	Responsable du service Police Municipale
	Nombre d'agents sous sa responsabilité

	Nombre d'agents encadrés directement par lui (n-1)

Relations fonctionnelles internes et externes de l'agent	Au sein de sa Direction
	Avec l'ensemble des agents de la Direction de la Police Municipale et du Domaine Public
	Au sein de la Ville, du CCAS et de Rennes Métropole
	Avec de nombreux services
	Avec les élus

	En externe
Avec les fonctionnaires de la police nationale, les usagers, les contrevenants, la population rennaise...	

Attributions du poste (finalité générale du poste)	
--	--

Missions de l'agent		% de temps consacré à chacune
Mission 1	Police de proximité et de tranquillité	90%
Activités	Tâches	
Surveillance générale des espaces publiques en centre-ville et sur les quartiers	Assurer une présence rassurante et dissuasive	
	Prendre contact avec les commerçants et autres structures institutionnelles	
	Assurer une présence rassurante et dissuasive sorties/entrées d'établissements scolaires	
	Entretenir une relation d'écoute et de confiance avec les habitants	
	Repérer les dysfonctionnements sur l'espace public et les relayer vers les services concernés	
Participer à la régulation du cadre de vie	Constater les infractions aux arrêtés municipaux et préfectoraux	
	Constater les infractions au stationnement	
	Sécuriser les manifestations sportives et culturelles	
	Rédiger des rapports d'intervention, d'informations, de constatations...	
	Participer aux actions de prévention dans les établissements scolaires	
Opération nocturnes	Participer aux opérations de contrôles de l'alcoolisation sur l'espace public	
	Collaborer aux opérations contrôle de titres en partenariat avec KEOLIS (transport urbains)	
	Faire respecter la réglementation relative à l'occupation du domaine public (taxis, terrasses, etc...)	
Mission 2	Participer au fonctionnement du service	10%
Activités	Tâches	
Accueillir le public	Accueillir les usagers (accueils physique et téléphonique)	
	Renseigner les usagers, les contrevenants	
	Régulariser la situation administrative des contrevenants (carte grise)	
Accompagner sur un plan technique et administratif les agents qui exercent leurs fonctions sur la voie publique	Assurer une permanence radio pour l'ensemble des agents en exercice sur la voie publique	
	Transmettre les anomalies constatées par les agents en exercice sur la voie publique aux services concernés	
	Contacteur le poste de commandement de la police nationale à la demande des agents en exercice sur la voie publique (pour consulter le fichier des personnes recherchées, fichier des véhicules volés, permis de conduire...)	
	Mettre à jour le planning hebdomadaire des missions des agents	
	Gérer & assurer un suivi du tableau de bord des véhicules en stationnement abusif	
	En cas de besoin, mettre en forme des rapports des agents qui exercent leurs fonctions sur la voie publique	
Assurer un recensement général de l'activité	Recenser les activités des agents verbalisateurs (PM & ASVP) à des fins statistiques.	

Mission de remplacement ou de suppléance	
--	--

Contraintes du poste <i>Ex : exposition au bruit, déplacements fréquents, manutentions lourdes...</i>	Travail en extérieur (essentiellement)
---	--

Compétences liées au poste	
Connaissances et savoir-faire souhaités	Code de la Route et règles applicables en matière de stationnement
	Bien connaître les règles d'arrêt de la circulation
	Rédiger un rapport et rendre compte
	Être titulaire du permis de conduire B
	Gérer des situations conflictuelles
	Techniques de communication
Autres pré-requis pour exercer les missions <i>ex : diplôme, expériences...</i>	Prérogatives du policier municipal dans l'exercice des missions qui lui sont confiées
	Travailler en équipe
	Être à l'écoute
	Être calme

Environnement du poste	
Horaires	Semaine de 4 jours (7h-16h15/10h-20h15 par roulement) 3 nocturne 17h-2h30 par mois
Temps de travail	37 h30 par semaine par moyenne
Lieu de travail	Ensemble du territoire de la ville Essentiellement le centre-ville pour la mission d'ilotage
Éléments de rémunération liés au poste <i>(NBI ...)</i>	Éléments du régime indemnitaire liés au cadre d'emploi (bruts) : - indemnité spécifique de fonction mensuelle égale à 20% du traitement de base, - des primes mensuelles : prime de janvier de 29.17 €, IAT mensuelle de 55.52 €, Indemnité de sujétion de 25.38€ - une allocation vacances annuelle de 962,16€. - prime nocturne 65 euros /nocturne travaillée (3 par mois) - prime 15 euros / samedi travaillé inscrit dans le cycle de travail (2 par mois) - prime 100 euros / dimanche travaillé inscrit dans le cycle de travail (1 par mois)
Conditions particulières d'exercice des missions <i>ex. poste itinérant, astreintes...</i>	Utilisation de véhicules (voiture, scooter, cyclo, vélo) Moyens de protection (gilet de protection, caméra piéton), armement catégories B6 (PIE), B8 (GAIL + 100ml), D2a (BPT, BPPL) et D2b (GAIL inf. ou égale 100ml)
Moyens matériels spécifiques	Véhicules : voiture, scooter, cyclo, vélo)
Dotations vestimentaires	Port d'un uniforme réglementaire

Fonction correspondant <i>Les fiches de tâches sont disponibles sur l'Intra</i> <i>Cocher les missions assurées</i>	Approvisionnements - commande	
	Documentation	
	Restauration / PDA	
	Moyens de l'administration	
	Informatique	
	Coriolis	
	Propreté	
	Congés	
	Formation	

Missions de sécurité au travail <i>Cocher les missions assurées</i>	Assistant de prévention	
	Coordonnateur de site / responsable d'établissement	
	Chargé d'évacuation	

Principaux interlocuteurs de l'agent	Correspondant formation	
	Correspondant congés	C. Baron / M. Leroy
		M. Leroy
		E. Farcy / J. Poinot
		M. Cadio
		R. Guyomard-Belhomme
	Correspondant restauration / PDA	
	Correspondant de service (service paie situations administratives)	
	Correspondant informatique	
Assistant de prévention		
Chargé(e) de ressources humaines	R. Guyomard-Belhomme	

Validation du chef de service	Nom : Maurice LE SENECHAL – Responsable du service de Police Municipale Date : 31/08/2020
Validation du chargé RH	Nom : Date :